

## Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	<b>MÉDECINS SANS FRONTIÈRES (MSF) (BELGIQUE)</b>
Forme juridique	Association de droit belge
Date de création	25 novembre 1980
Siège social	Rue de l'Arbre Bénit 46 à 1050 Ixelles, Belgique
Adresse site internet	<a href="https://www.msf-azg.be">https://www.msf-azg.be</a>
Objet statutaire	L'Association a pour objet de porter secours aux populations en détresse, aux victimes des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situation de belligérance, sans aucune discrimination de race, religion, philosophie ou politique, dans la neutralité, l'impartialité, l'indépendance, dans le respect de l'éthique médicale universelle et du droit à l'assistance humanitaire.
Date de l'agrément	<b>17 juillet 2024</b>
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 795-0 A du Code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	<b>entre le 17 juillet 2024 et le 31 décembre 2027</b>
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le <b>17 juillet 2024</b> et le <b>31 décembre 2027</b> au profit de l'Association MÉDECINS SANS FRONTIÈRES, pourront bénéficier d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit en application des dispositions de l'article 795-0 A du Code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions et par la décision d'agrément.